

Compte rendu de l'Assemblée générale du Samedi 16 février 2019 à FERRIERES.

Les membres du CEF (Comité Exécutif fédéral) :

Mr. F. GROSJEAN (Président fédéral), Mr. O. DERESTEAM (secrétaire fédéral), Mr KOK Daniel, Md. VANDENWIJNGAERT Chantal, Mr. S KRECJI, Md. L. Heine, M JM CUVELIER, Md. G. KOK-DEMOYTER , Melle. A. DEQUINZE, Md V ARCQ, Mr BEAUDOT

Absent excusé : Mr J.CHARLIER

1. **Le Président fédéral, F. Grosjean**, ouvre la séance à 10h 15 en souhaitant la bienvenue à tous et en les remerciant d'avoir bien voulu réserver quelques heures de leur temps à cette AG. Fédérale annuelle.
2. **Le Secrétaire fédéral, Olivier Deresteau** fait le point sur les présences.
70 membres effectifs (cercles) sont présent dont 22 par procuration, ce qui fait 95 % de représentations total. (Sur un total de 74 membres effectifs)
3. **Bilan financier 2018** :
Le bilan de l'année civile 2018 est remis et expliqué par **F.Grosjean** à chaque représentant.
 - Les Vérificateurs aux comptes, **Mr WILQUET K.** (lg) et **Md GATHON S.** (Ht) signalent et valident que les comptes sont très bien tenus.
4. **Le Budget de l'exercice civil 2019** est présenté par **F.Grosjean** à l'AG, qui l'approuve à l'unanimité.
 - Bilan et Budget sont établis sur une année civile suivant la réglementation des ASBL et de la Communauté française.
5. **Tournoi international de SELONCOURT** : les dates du 18 & 19 mai sont confirmées.
6. **Interpellations des clubs ou du CEF** :
Pour être acceptée une proposition doit avoir la majorité simple des votes des clubs présents ou représentés.

Proposition 1 : (DROGENBOS - BRABANT)

REGLEMENT SPORTIF (Août 2016)

Art. III. - Formation des équipes.

4. Un joueur qui a disputé cinq rencontres dans une équipe supérieure, quel que soit le nombre d'équipes dans la Série, ne peut plus jouer dans une équipe inférieure (ceci afin de rendre inefficace l'inscription d'un joueur « bidon » sur la liste des forces et le renfort anormal d'équipe inférieure pour certains matches).

Cependant cette règle n'est pas d'application :

- ◆ **pour un joueur N.C.** ;
- ◆ ou sur présentation d'un certificat médical de longue durée ; (au minimum 1 mois)
- ◆ où suite à un départ à l'étranger pour raisons professionnelles. (pour au minimum 1 mois), tout en respectant la liste de force

Pourrait-on inclure les joueurs F2 et F1 dans cette exception, cela rendrait plus souple la formation hebdomadaire des équipes ?

Proposition ACEPTEE : 45 oui ~ 0 abstentions ~ 25 non